

Justice fiscale

Le Parlement a définitivement adopté, le 31 juillet, le projet de loi de finances rectificative pour 2012. Ce texte constitue la première étape de la réforme fiscale que va engager la majorité pour que le redressement du pays s'effectue dans la justice.

Les abattements consentis lors des successions et donations ont été réduits. Un abaissement à 100 000 euros de l'abattement sur les successions est prévu ainsi que l'allongement du délai de 10 à 15 ans entre deux donations. La droite cherche à faire peur aux Français mais en « oubliant » de préciser que 88 % des successions continuent toutefois d'être exonérées.

« Il manque en effet 7,1 milliards de recettes par rapport aux prévisions de recettes de l'ancienne majorité UMP, dont presque 6 milliards sont dus à des erreurs de prévisions délibérées », a expliqué le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac.

Le Parlement a, par conséquent, revu les hypothèses de croissance à la baisse. Alors qu'elles s'établissaient jusqu'ici à 0,5 %, elles sont actuellement de 0,3 %. Tout au long de la dernière législature, le gouvernement UMP a systématiquement surévalué les prévisions de croissance.

Les mesures fiscales, adoptées à l'occasion de cette première loi modificative, portent essentiellement sur les contribuables les plus aisés et les plus grandes entreprises. Mais aussi le traitement du président de la République et des ministres qui doivent, en période de crise, montrer l'exemple.

Elles touchent aussi le pouvoir d'achat de la grande majorité des contribuables puisque l'abrogation du dispositif de TVA dite « sociale » qui devait entrer en vigueur à cette rentrée a été abrogé.

L'exonération et la défiscalisation des heures supplémentaires, sauf pour les cotisations patronales des PME de moins de vingt salariés, ont été supprimées (voir article page 2).

Une contribution exceptionnelle sur la fortune pour les patrimoines de plus de 1,3 million d'euros a été instaurée.

La taxe sur les transactions financières a été doublée (0,2 %). Cette décision intervient alors que des discussions sont en cours, au niveau européen, pour la mise en place d'un mécanisme communautaire. Une contribution exceptionnelle (4 %), sur la valeur des stocks de produits pétroliers, a été instaurée. D'un montant prévisionnel de 550 millions d'euros, cette taxe vise à faire contribuer les entreprises du secteur pétrolier à l'effort de redressement des finances publiques.



Jérôme Cahuzac : « Il manque 7,1 milliards »

Ces mesures d'urgence, dictées par le besoin de justice montrent la ligne qu'entend suivre le gouvernement. La réforme fiscale sera dans le projet de loi de finances pour 2013, que le conseil des ministres examinera à la fin du mois de septembre. 🇫🇷

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 30/08/2012



Dossier de la semaine
Sérieux et volontaires



Vie de la Fédération
20 ans !



Interview
Une coopération durable
Avec Ivan Haro



Multilatéralisme

La France est plus grande que son produit intérieur brut. Même si durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy l'image de notre pays a été abîmée, aujourd'hui sa parole porte encore. Cette position singulière s'explique simplement : durant la guerre froide, la France, clairement dans le camp occidental, a su entretenir de bonnes relations à la fois avec les pays de l'est mais aussi avec ce qui s'appelaient à l'époque le tiers monde. Elle prônait déjà le multilatéralisme refusant de voir le monde divisé en deux camps.

La période 2007/2012 durant laquelle la France s'est systématiquement alignée sur les États-Unis restera, dans l'histoire des relations internationales, comme une parenthèse.

Questions réponses



A l'université d'été de La Rochelle, Jean-Marc Ayrault, à l'invitation des jeunes socialistes, s'est livré à un jeu de questions-réponses. C'est la première fois qu'un premier ministre accepte de participer à ce genre d'exercice.

Pour Jean-Marc Ayrault il est essentiel de faire preuve de pédagogie vis-à-vis des Français. Or, les adhérents, du MJS et du PS, rassemblés à La Rochelle, seront les premiers à pouvoir expliquer le sens de l'action du gouvernement.

Car, Jean-Marc Ayrault l'a souligné, il faut rappeler dans quel état était la France le 6 mai 2012. Il faut que les Français sachent que la majorité UMP avait programmé une hausse de la TVA.

Il faut également que le gouvernement assume et explique ses choix. Il est normal que les Français soient impatients. Mais tout n'est pas possible immédiatement. « Nous avons dû répondre à l'urgence mais nous devons aussi préparer le changement en profondeur », a rappelé le premier ministre qui assume tous ses choix : pour Jean-Marc Ayrault, il vaut mieux passer du temps à discuter avec les partenaires sociaux pour obtenir des solutions partagées par le plus grand nombre, plutôt que de faire voter des textes inutiles, en urgence.

La fin de l'exonération des heures supplémentaires était indispensable. Les salariés qui en bénéficiaient peuvent dénoncer cette mesure. Mais les socialistes doivent expliquer les raisons qui ont poussé le gouvernement à agir dans ce sens. D'abord, durant tout le quinquennat de Nicolas Sarkozy, les parlementaires socialistes ont dénoncé cette disposition particulièrement destructrice d'emplois.

En effet, les heures supplémentaires revenaient moins cher aux chefs d'entreprises que les heures classiques. En outre, il faut rétablir la vérité : les heures supplémentaires restent légales et doivent même être payées 25% de plus.

Après le succès de cette rencontre entre Jean-Marc Ayrault et les jeunes socialistes, il paraît déjà acquis que le premier ministre, l'année prochaine, répondra à nouveau aux interrogations des jeunes socialistes.

Sérieux et volontaires

L'édition 2012 de l'université d'été du Parti Socialiste fut historique : pour la première fois, depuis que ce rendez-vous existe, c'est un parti au pouvoir, de l'Élysée aux collectivités en passant par l'assemblée nationale et le Sénat, qui s'est retrouvé sur les quais du port de Charente-Maritime.



« Pour un soutien constructif au gouvernement »

Martine Aubry, dans son discours de clôture, a particulièrement insisté sur cette nouvelle donne qui sera au cœur des débats pour le congrès de Toulouse. Quel rôle doit jouer le Parti Socialiste par rapport au gouvernement ?

« Nous devons aborder cette période avec sérieux et volonté », a-t-elle lancé aux militants socialistes. Sans volonté, les privilèges se maintiendraient et, comme l'a souvent rappelé François Hollande, rien n'a jamais été donné à la gauche. Et, dans le monde complexe du XXI^e siècle, il faut apporter des réponses crédibles.

La tâche est d'autant plus difficile que les cinq dernières années ont été des années de démolition. Qu'il s'agisse des services publics en général et de l'éducation nationale, en particulier, ou du code du travail, le quinquennat Sarkozy restera comme celui de la régression. Or, aujourd'hui, les dirigeants de l'UMP répètent inlassablement que la gauche « détricote ». « Mais c'est exactement l'inverse », s'est écrié Martine Aubry, « nous raccommodeons, au contraire. »

A quelques jours du congrès de Toulouse, la première secrétaire a expliqué en quoi doit consister la ligne du parti. « Les ressorts qui nous ont permis de gagner les élections doivent nous permettre de réussir ce quinquennat », a estimé Martine Aubry. « Nous devons à la fois savoir faire preuve d'indignation, mais

toujours apporter des solutions justes et efficaces. »

Pour Martine Aubry le PS devra, dans les mois qui viennent, répondre à quatre exigences. D'abord, soutenir, de manière indéfectible et constructive, l'action du président de la République et du gouvernement. « François Hollande n'aura pas besoin, comme son prédécesseur, d'une batterie de sondage pour connaître l'état de l'opinion. Il pourra compter sur les élus et les militants du PS. »

Ensuite, le PS doit continuer son travail de réflexion pour préparer de nouvelles réponses, notamment en s'appuyant sur l'action des élus locaux qui, quotidiennement, inventent de nouvelles solutions pour répondre aux attentes de leurs concitoyens.

Même dans la majorité, le Parti Socialiste doit poursuivre la rénovation. C'est même devenu sa marque de fabrique. Alors que le gouvernement de Jean-Marc Ayrault est le premier gouvernement paritaire, que le PS a présenté autant de candidates que de candidats aux Législatives et que le cumul des mandats va prendre fin, la première secrétaire a appelé les socialistes à poursuivre ce mouvement, notamment en s'engageant dans la rénovation des pratiques militantes de manière à ce que le PS soit présent partout.

Enfin, pour Martine Aubry, le PS doit encore plus « européeniser » son travail. C'est au sein du PSE que les socialistes français pourront faire passer leurs convictions pour une Europe plus sociale.



2012 : une édition historique

Ce dimanche 26 août, le contraste entre l'UMP et le PS était éclatant. D'un côté, à Nice, l'opposition cultivait la nostalgie. De l'autre, à La Rochelle, les socialistes cherchaient à être le plus efficaces possible, aux côtés du président de la République et du gouvernement, pour réussir le changement. 🌸

20 ans !

Le 3 septembre 1992, François Cuillandre, premier secrétaire fédéral, et Robert Denis, secrétaire fédéral à l'information, lançaient une nouvelle version de l'hebdomadaire *Le Breton socialiste*. 20 ans après, c'est un journal de cette nouvelle série que vous tenez entre les mains.

A la suite du congrès de Rennes, et quelques jours avant le référendum pour le traité de Maastricht, les socialistes du Finistère voulaient renouer avec une tradition bien implantée dans le Finistère. *Le Breton socialiste* était en effet le titre du journal lancé en 1900. Il cessa de paraître en 1966. En 1976, une nouvelle série fut publiée mais, pour des raisons financières, l'expérience ne dura qu'un an.

Dans l'édito de ce n°1, intitulé «*Aller de l'avant*», François Cuillandre et Robert Denis indiquent vouloir imiter les



Le premier numéro d'une longue série

fédérations des Côtes-d'Armor et du Morbihan qui publient déjà à l'époque le *Combat* et le *Rappel*.

Les dirigeants de la Fédération s'étaient fixé un double objectif : d'abord, en interne, cet hebdomadaire doit être un outil de liaison entre les adhérents. Ensuite, vis-à-vis de l'ensemble des sympathisants et des relais d'opinion,

Le Breton socialiste doit permettre de faire connaître les prises de position des socialistes du Finistère.

A l'époque, la Fédération publiait quatre à cinq fois par an un magazine intitulé *Cap Finistère*. Ce n'est qu'en janvier 1996 que l'hebdomadaire fédéral a changé de nom.

Dès le premier numéro, le premier secrétaire fédéral reconnaît que le «**pari est ambitieux**» et repose largement sur l'engagement des militants qui, chaque mercredi, depuis maintenant 20 ans, collent les étiquettes sur les journaux. 968 numéros plus tard, force est de constater que François Cuillandre et Robert Denis ont eu raison de parier sur le militantisme. 🌹

Interview

Une coopération durable

Avec Ivan Haro

A l'occasion des Tonnerres de Brest, une délégation d'élus et de responsables associatifs et économiques de Chiloé est venue dans le Finistère pour confirmer l'importance qu'ils attachent à la coopération engagée avec le Conseil général du Finistère. Pour Ivan Haro, représentant des dix communes de l'île chilienne, cette coopération doit se renforcer et s'amplifier.

Cap Finistère : Quels sont les points communs entre Chiloé et le Finistère ?

Ivan Haro : Ils sont plus nombreux qu'on ne le croit. Le climat et les paysages sont assez similaires. L'île de Chiloé compte 150 000 habitants mais la province rassemble près d'un million de personnes.

Mais nos activités sont assez comparables. Notre économie est tournée vers quelques grands secteurs que

vous connaissez bien dans le Finistère. La province produit 60% du lait chilien. Nous sommes également en pointe pour la viande. Le tourisme est aussi une activité importante. Mais c'est surtout dans le domaine maritime que Chiloé s'illustre puisque nous produisons 97% des moules du Chili et que nous sommes le deuxième site de culture de saumons du monde.

Cap Finistère : Dans quels domaines s'exerce la coopération entre le Finistère et Chiloé ?

Ivan Haro : Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de cette coopération institutionnelle, mais nos relations sont bien plus anciennes et remontent aux années 60. A cette époque, l'association quimpéroise Douar Névez participait à la formation agronomique de nos agriculteurs dans le cadre de l'aide au développement.

Aujourd'hui, nos relations sont plus universitaires et scientifiques. Elles concernent tout ce qui touche à la

biologie marine mais aussi au développement local et au tourisme.

Cap Finistère : Comment expliquez-vous la solidité des liens entre Finistère et Chiloé ?

Ivan Haro : Nous entretenons des relations avec d'autres régions du monde. Mais le jumelage avec le Finistère est un peu particulier. D'abord, par son ancienneté. Ensuite, il n'est pas, au départ, basé sur des intérêts commerciaux. Nous commençons seulement à exporter notre poivre dans le Finistère.

Enfin, je crois que la présence permanente des deux coopérants finistériens à Chiloé est fondamentale pour expliquer la solidité des liens qui nous unissent.

Nous venons de signer un nouvel accord de coopération et je pense que dans l'avenir, la province de Chiloé va prendre une place de plus en plus importante dans nos relations. 🌹



Agenda

8 septembre

A partir de 11 h 30 :
Pique-nique de rentrée
de la section de Quimper
à la MPT du Moulin
Vert. Boisson et dessert
offerts.

9 septembre

Barbecue de rentrée des
socialistes de la région
brestoise.

23 septembre

Fête de la Rose de la
8^e circonscription.

29 septembre

Université de rentrée de
la Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 968 - Vendredi 31 août 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

La fin du mépris



Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, va abroger le décret sur la réorientation professionnelle des agents des trois fonctions publiques, adopté par l'UMP en 2010.

Avec ce texte, les fonctionnaires qui refusaient trois propositions de changement de poste pouvaient être mis en disponibilité d'office.

Promise lors de la conférence sociale du mois de juillet, cette suppression illustre parfaitement que « le temps du mépris est révolu ».

Une fois ce texte abrogé, les discussions peuvent commencer avec les organisations syndicales. Car, si la mobilité est nécessaire elle ne doit pas être imposée par la contrainte.

Ar Gazeg II

Le mercredi 4 juillet 2012, Michaël Quemez, vice-président du Conseil général en charge de l'insertion et de l'économie, Raynald Tanter, vice-président du Conseil général délégué au logement, et Daniel Couic, conseiller général et maire de Pont-L'Abbé, ont inauguré le tout nouveau navire départemental *Ar Gazeg II*, chargé des travaux d'entretien dans les ports du Finistère.

D'une longueur de près de 12 mètres, ce bateau innovant, d'une capacité de charge de 8 tonnes, a pour vocation d'effectuer l'entretien des quinze ports départementaux. Basé à Loctudy, l'*Ar Gazeg II* pourra intervenir jusqu'à Molène ou l'île de Batz.

Au cours de l'inauguration, Michaël Quemez a précisé que « le cahier des charges très précis de l'*Ar Gazeg II* fait de ce navire un prototype dont le Finistère est fier. Avec ses 1 200 km de côtes, le département possède de nombreux ports qui font partie intégrante de son patrimoine. Le Conseil général se donne ainsi les moyens de les entretenir convenablement en s'efforçant d'avoir une vision globale des

travaux à effectuer afin de ne pas être confronté à l'urgence ».

Ce navire, d'un coût total de 450 000 euros, a été entièrement financé par le Conseil général.

Révision des valeurs locatives



Les impôts directs locaux votés par les collectivités se fondent sur des valeurs patrimoniales établies sur les « valeurs locatives financières ».

« Les valeurs locatives n'ont pas été mises à jour depuis 1970. Aujourd'hui, elles ne correspondent donc plus à la réalité du marché », déplore le sénateur François Marc.

Leur obsolescence devient véritablement problématique car elle est source d'injustices fiscales, entre territoires eux-mêmes d'une part, et entre contribuables locaux, d'autre part. Ayant le souci d'une action locale pertinente, l'ensemble des élus locaux réclament d'ailleurs, depuis des années, l'actualisation des valeurs locatives.

L'enjeu d'une révision globale de ces bases est donc crucial, tant pour les élus que pour les contribuables ; tant pour les particuliers que pour les entreprises. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2012, à l'initiative de François Marc, le Sénat a donc adopté, vendredi 27 juillet 2012, à l'unanimité, un amendement visant à permettre la poursuite de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

La disposition adoptée fixe à début 2015 l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des 3,3 millions de locaux professionnels. Le volet concernant les 33 millions de logements étant prévu après. Étant déjà à leur valeur réelle, les locaux d'usage industriels sont exclus. L'amendement, qui a reçu le soutien du gouvernement, prévoit également de lisser sur cinq ans les écarts à la hausse comme à la baisse des nouveaux impôts locaux fixés après la révision (sur 2015-2019).

**Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires**

Annonces légales & judiciaires

SELARL ANTELIA CONSEILS

Société d'Avocats
8, place Le Corvec - 44470 CARQUEFOU
127, rue Robert Schuman
44800 SAINT HERBLAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EARL.

Dénomination :
KERVÉEN.

Siège social : Kervéen - 29450 COMMANA.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article 2 de la loi n°88-1202 du 30 décembre 1988.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Capital : 8 000 euros.

Apports : En numéraire pour un montant de 8 000 euros.

Cession de parts : Agrément pour toute cession de parts.

Gérance : Madame PETITOT Oriane demeurant 4, rue Jacques Cartier - 29800 LANDERNEAU.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LE FAOU du 24 août 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :
MÉCRIMAX.

Siège social : 32, rue du Général de Gaulle - 29590 LE FAOU.

Objet social : Alimentation générale (vente en libre service).

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 5 000 euros.

Gérance : Madame Danielle VEGUER, demeurant 10, rue Laënnec - 29270 CARHAIX-PLOUGUER, assure la gérance.

Immatriculation de la société au RCS de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

LCMH29

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Kerivoal - 29490 GUIPAVAS
522 020 205 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2012, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de cogérante, Madame Caroline FRESSON, demeurant Kerivoal - 29490 GUIPAVAS, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} juillet 2012.

Pour avis,
La Gérance.